

Prefecture du Gard

30-2017-08-24-006

arrêté concertation publique contournement ouest nimes-1

*arrêté préfectoral tirant le bilan de la concertation sur l'opération du contournement routier  
Ouest de Nîmes*

## PRÉFET DU GARD

Le Préfet du Gard,

Arrêté n°

### **dressant bilan de la concertation du public pour l'opération de Contournement Ouest de Nîmes**

VU L'article L130-2 du Code de l'Urbanisme,  
VU l'article L120-1 du Code de l'Environnement ;  
VU l'article L121-16 du Code de l'Environnement ;  
VU Le Décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination du préfet du Gard M. Didier LAUGA

VU Le courrier référencé DEP 2015-327 du 23 avril 2015 du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, demandant à la DREAL d'engager les études et procédures administratives concernant le projet,

**CONSIDÉRANT** : qu'il appartient au préfet d'arrêter le bilan de la concertation du public pour les opérations d'investissement de l'État dans le département;

**SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT, OCCITANIE**

### **ARRÊTE :**

#### **ARTICLE 1. LES OBJECTIFS DU PROJET DE CONTOURNEMENT OUEST DE NÎMES.**

Les objectifs généraux du projet sont :

- d'améliorer les déplacements routiers en fiabilisant les temps de parcours
  - sur le nouvel axe, vers et depuis A9,
  - sur les voiries locales rendues à leur usage ;
- de mieux organiser les déplacements tous modes sur le territoire :
  - en améliorant la lisibilité des itinéraires,
  - en favorisant l'intermodalité
- d'améliorer le cadre de vie
  - des riverains de l'actuelle RN 106,
  - des usagers, par l'amélioration des entrées de ville,
  - des habitants des futurs quartiers en créant des dessertes adaptées.

## **ARTICLE 2. LA CONCERTATION MENÉE EN 2017**

La concertation aura lieu du 27 février 2017 au 7 avril 2017.

Durant cette période, le dossier a été consultable :

- à la mairie de Caveirac ;
- à la mairie de Milhaud ;
- à la mairie de Nîmes ;
- à la Préfecture du Gard et Hôtel du Département du Gard (hall commun) à Nîmes
- à l'Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes ;
- à l'Hôtel d'Alès Agglomération à Alès ;
- à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie site de Montpellier.
- en ligne sur le [www.contournement-ouest-nimes.fr](http://www.contournement-ouest-nimes.fr).

Des réunions publiques se sont tenues :

- à Nîmes, jeudi 2 mars 2017, à 18h30, Kinopolis Nîmes, 130 rue Michel Debré ;
- à Caveirac, mardi 7 mars 2017 à 18h30, Salle Polyvalente, 20 rue de la Pépinière ;
- à Milhaud, jeudi 9 mars 2017 à 18h30, Centre socio-culturel, 10 Place Frédéric Mistral ;
- à Alès, lundi 13 mars 2017 à 18h30, Salle du Capitole, 10 place de l'Hôtel de Ville.

Une réunion spécifique s'est tenue le 21/03/2017 à 18h à la DDTM30, destinée aux comités de quartiers.

Les avis ont pu être exprimés :

- sur les registres mis à disposition dans les mairies de Caveirac, Milhaud, Nîmes, à l'hôtel de la Préfecture du Gard et du Département du Gard (Hall commun), à l'hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes, à l'hôtel d'Alès Agglomération à Alès, à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie à Montpellier.
- via le formulaire d'expression sur le site [www.contournement-ouest-nimes.fr](http://www.contournement-ouest-nimes.fr)
- par courriel à l'adresse [concertation@contournement-ouest-nimes.fr](mailto:concertation@contournement-ouest-nimes.fr)
- par courrier à l'adresse « DREAL LRMP – Direction Transports – Division Maîtrise d'Ouvrage Routière -, 520 allés Henry II de Montmorency, 34 064 Montpellier Cedex 2 »

## **ARTICLE 3. BILAN DE LA CONCERTATION**

Le bilan de la concertation avec le public est joint au présent arrêté.

## **ARTICLE 4. LES ORIENTATIONS RETENUES POUR LA POURSUITE DES ÉTUDES**

Au regard des avis recueillis, la variante retenue pour la suite des études est composée comme suit :

segment 1 : tracé unique présenté en concertation et son raccordement à l'A9

segment 2 : tracé Est avec étude des deux échangeurs E2 Est et E2 Sud

segment 3 :tracé Ouest avec son échangeur Ouest

Segment 4 : tracé Ouest avec son raccordement à la RN 106

**ARTICLE 5. EXÉCUTION ET PUBLICATION**

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Le bilan de la concertation sera

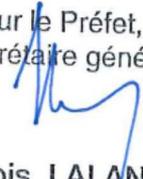
- transmis à :
  - Communes de Caveirac, Milhaud, Nîmes.
  - Communautés d'agglomérations d'Alès et de Nîmes
  - Conseil Régional Occitanie
  - Conseil Départemental du Gard
  - Partenaires publics associés
- mis en ligne sur le [www.contournement-ouest-nimes.fr](http://www.contournement-ouest-nimes.fr)

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Fait à Nîmes, le 24 AOUT 2017

Le Préfet du Gard,

Pour le Préfet,  
le secrétaire général

  
François LALANNE



Prefecture du Gard

30-2017-08-24-007

arrêté concertation publique contournement ouest nimes-1

*Arrêté préfectoral tirant le bilan de la concertation du projet de contournement routier Ouest de  
Nîmes*

## PRÉFET DU GARD

Le Préfet du Gard,

Arrêté n°

### **dressant bilan de la concertation du public pour l'opération de Contournement Ouest de Nîmes**

VU L'article L130-2 du Code de l'Urbanisme,  
VU l'article L120-1 du Code de l'Environnement ;  
VU l'article L121-16 du Code de l'Environnement ;  
VU Le Décret 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le Décret du 17 décembre 2015 portant nomination du préfet du Gard M. Didier LAUGA

VU Le courrier référencé DEP 2015-327 du 23 avril 2015 du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, demandant à la DREAL d'engager les études et procédures administratives concernant le projet,

**CONSIDÉRANT** : qu'il appartient au préfet d'arrêter le bilan de la concertation du public pour les opérations d'investissement de l'État dans le département;

**SUR PROPOSITION DU DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT, OCCITANIE**

### **ARRÊTE :**

#### **ARTICLE 1. LES OBJECTIFS DU PROJET DE CONTOURNEMENT OUEST DE NÎMES.**

Les objectifs généraux du projet sont :

- d'améliorer les déplacements routiers en fiabilisant les temps de parcours
  - sur le nouvel axe, vers et depuis A9,
  - sur les voiries locales rendues à leur usage ;
- de mieux organiser les déplacements tous modes sur le territoire :
  - en améliorant la lisibilité des itinéraires,
  - en favorisant l'intermodalité
- d'améliorer le cadre de vie
  - des riverains de l'actuelle RN 106,
  - des usagers, par l'amélioration des entrées de ville,
  - des habitants des futurs quartiers en créant des dessertes adaptées.

## **ARTICLE 2. LA CONCERTATION MENÉE EN 2017**

La concertation aura lieu du 27 février 2017 au 7 avril 2017.

Durant cette période, le dossier a été consultable :

- à la mairie de Caveirac ;
- à la mairie de Milhaud ;
- à la mairie de Nîmes ;
- à la Préfecture du Gard et Hôtel du Département du Gard (hall commun) à Nîmes
- à l'Hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes ;
- à l'Hôtel d'Alès Agglomération à Alès ;
- à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie site de Montpellier.
- en ligne sur le [www.contournement-ouest-nimes.fr](http://www.contournement-ouest-nimes.fr).

Des réunions publiques se sont tenues :

- à Nîmes, jeudi 2 mars 2017, à 18h30, Kinopolis Nîmes, 130 rue Michel Debré ;
- à Caveirac, mardi 7 mars 2017 à 18h30, Salle Polyvalente, 20 rue de la Pépinière ;
- à Milhaud, jeudi 9 mars 2017 à 18h30, Centre socio-culturel, 10 Place Frédéric Mistral ;
- à Alès, lundi 13 mars 2017 à 18h30, Salle du Capitole, 10 place de l'Hôtel de Ville.

Une réunion spécifique s'est tenue le 21/03/2017 à 18h à la DDTM30, destinée aux comités de quartiers.

Les avis ont pu être exprimés :

- sur les registres mis à disposition dans les mairies de Caveirac, Milhaud, Nîmes, à l'hôtel de la Préfecture du Gard et du Département du Gard (Hall commun), à l'hôtel d'Agglomération de Nîmes Métropole à Nîmes, à l'hôtel d'Alès Agglomération à Alès, à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie à Montpellier.
- via le formulaire d'expression sur le site [www.contournement-ouest-nimes.fr](http://www.contournement-ouest-nimes.fr)
- par courriel à l'adresse [concertation@contournement-ouest-nimes.fr](mailto:concertation@contournement-ouest-nimes.fr)
- par courrier à l'adresse « DREAL LRMP – Direction Transports – Division Maîtrise d'Ouvrage Routière -, 520 allés Henry II de Montmorency, 34 064 Montpellier Cedex 2 »

## **ARTICLE 3. BILAN DE LA CONCERTATION**

Le bilan de la concertation avec le public est joint au présent arrêté.

## **ARTICLE 4. LES ORIENTATIONS RETENUES POUR LA POURSUITE DES ÉTUDES**

Au regard des avis recueillis, la variante retenue pour la suite des études est composée comme suit :

segment 1 : tracé unique présenté en concertation et son raccordement à l'A9

segment 2 : tracé Est avec étude des deux échangeurs E2 Est et E2 Sud

segment 3 :tracé Ouest avec son échangeur Ouest

Segment 4 : tracé Ouest avec son raccordement à la RN 106

**ARTICLE 5. EXÉCUTION ET PUBLICATION**

Sont chargés de l'exécution du présent arrêté le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Le bilan de la concertation sera

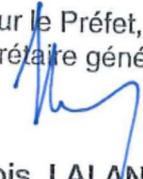
- transmis à :
  - Communes de Caveirac, Milhaud, Nîmes.
  - Communautés d'agglomérations d'Alès et de Nîmes
  - Conseil Régional Occitanie
  - Conseil Départemental du Gard
  - Partenaires publics associés
- mis en ligne sur le [www.contournement-ouest-nimes.fr](http://www.contournement-ouest-nimes.fr)

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

Fait à Nîmes, le **24 AOUT 2017**

Le Préfet du Gard,

Pour le Préfet,  
le secrétaire général

  
François LALANNE

